



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE  
SOUS PREFECTURE DE SAINT QUENTIN

D.R.I.R.E. PICARDIE

16 AVR. 2008

Commission locale d'information et de surveillance  
des activités exercées par la Société ARF à Vendeuil

Compte rendu de la réunion du 13 février 2008 à 15h00  
Sous-Préfecture de Saint-Quentin

Le mercredi 13 février 2008, à 15h00, s'est tenue à Sous-Préfecture de Saint-Quentin, sous la présidence de M. Jacques DESTOUCHES, sous-préfet de Saint-Quentin, la commission locale d'information et de surveillance des activités exercées par la société ARF.

Étaient présents en tant que membres de droit :

Au titre des services de l'État :

- M. Mathias PIEYRE, responsable de la subdivision de Saint-Quentin de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représentant le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie ;
- M. Cyril PISSON, chef du service Santé Environnement de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, représentant le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;
- M. Stéphane MARLETTE, représentant M. le Directeur départemental de l'Équipement ;
- M. Michel DURAND, représentant M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt ;
- M. Hervé PRISSIMITZIS, représentant M. le Directeur départemental des Services Vétérinaires.

Au titre des services des collectivités locales :

- M. Maurice COUTTE, maire d'ITANCOURT, Président de l'Union des Maires du canton de Moy de l'Aisne ;
- M. Michel DEGRANDE, maire de VENDEUIL ;
- M. Georges DEMOULIN, maire d'ACHERY ;
- M. Philippe DIEHL, maire de BRISSAY-CHOIGNY ;
- M. Jean-Claude NIAY, maire de MAYOT ;
- M. Bernard VERLINDE, maire de TRAVECY.

Au titre des services des représentants de l'exploitant :

- M. Jean-Luc FLAMME, président-directeur général de la société ARF ;
- M. Régnal DUFETEL, responsable HSE ;
- M. Emmanuel MEYZA, directeur des relations publiques de la société ARF ;
- Mme Ingrid ESTILIE, directrice du cabinet KALI'AIR.

Au titre des associations locales de protection de l'environnement :

- M. Jean-René JACOB, vice-président de l'association Ternois Environnement ;
- M. Philippe WAUTIER, association Vie et Paysages ;
- M. Daniel MALIK, association Vie et Paysages.

Étaient excusés ou absents :

- M. Raymond DENEUVILLE, Maire de La Fère, conseiller général ;
- M. le médecin inspecteur de la santé publique ;
- M. DELEFORTRIE, directeur du site ARF de Saint-Rémy du Nord ;
- M. FOUQUART, chimiste responsable qualité de la société ARF ;
- M. le Docteur Lucien BERNABEU, chef du service de pneumologie à l'hôpital de Chauny ;
- M. Alain DELCROIX, président d'ALEP 02 ;
- L'association Aisne Environnement.

Était également présent :

- M. Bruno RAMETTE, secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Quentin.

**1/ approbation du compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2007**

- Remarques :

M. Dufetel indique une erreur en page 3 du compte-rendu : il s'agit d'une « augmentation de l'injection de charbon actif de + 20 %, et non pas de 20 fois).

- approbation du compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé avec une abstention ( M. Jacob).

**2/ présentation du suivi environnemental par ARF**

Le document de travail a été diffusé aux membres de la CLIS le 11 février dès que les services de l'Etat en ont disposé. M. le maire de Vendeuil fait observer que le délai lui paraît court.

M. Jacob demande des précisions sur le contrôle inopiné du 24 novembre 2007 et souhaite que soit indiqué le bureau d'études qui a procédé au contrôle.

Il est précisé que le bureau VERITAS a effectué ce contrôle à l'initiative des services de l'Etat (DRIRE).

Contrôle de rejets aqueux

Les contrôles relevant de l'autosurveillance n'ont pas révélé de problèmes particuliers, toutes les normes fixées par l'arrêté préfectoral étant respectées.

M. Dufetel indique qu'un contrôle ne relevant pas de l'autosurveillance a révélé ponctuellement une mesure en cyanure de 0,24 mg/l sur les eaux de ruissellement (contrôle DRIRE du 8 octobre 2007). Les mesures effectuées mensuellement tout au long de l'année, avant comme après, ont toutes fait apparaître un résultat conforme aux normes sur ce paramètre.

Eaux souterraines

Etant donné qu'il s'agit du début de la campagne de mesures (piézomètres), les résultats ne sont pas encore significatifs. Les prochaines mesures auront lieu au mois de mars, en période de hautes eaux.

Mesures de sols :

Il existe désormais 15 points de mesure au lieu de 13.

(Des mesures sur le jardin potager de M. le Maire de Vendeuil seront effectuées lors de la prochaine analyse de sol).

M. Jacob demande s'il est possible de préciser les seuils d'incertitude susceptibles d'affecter les valeurs absolues exprimées.

Il est rappelé que seules les valeurs fixées par l'arrêté préfectoral du 22 juin 2006 constituent les références à respecter. Les résultats sont appréciés strictement au regard de ces valeurs, à l'exclusion de toute marge d'appréciation.

M. Wautier souhaite savoir combien de temps avant les contrôles le cabinet mandaté par ARF est prévenu. Il émet un doute sur la fiabilité des mesures du fait que le cabinet a été averti 48 heures à l'avance, et rémunéré par ARF. M. Flamme fait savoir qu'il n'admet pas cette présomption de manipulation des contrôles.

#### Présentation des analyses par le cabinet KALI'AIR (cf.annexe)

##### 1) Poussières

Il est noté un point de mesure atypique concernant le point n°4 (Brissay-Choigny). En effet, les résultats élevés constatés ne peuvent pas correspondre à des retombées de poussières importantes mais plus probablement à des traces de déjections d'oiseaux.

M. le Maire de Vendeuil et M. le maire de Mayot s'interrogent sur l'impact des retombées en terme de poussières sur la commune de Mayot. Selon eux, la commune de Mayot était auparavant la commune la plus touchée, et les jauges Owen devraient de ce fait être placées à Mayot. M. Wautier indique à l'inverse qu'en raison de la direction des vents dominants, la localisation à Brissay-Choigny est plus judicieuse.

A ce sujet, M. Jacob, réitère sa demande pour obtenir la cote de la cheminée et celle, en 3D des positionnements des jauges OWEN.

##### 2) Sols

Pour les dioxines et furannes, le plomb, le nickel, l'arsenic, le cadmium (non détecté), le mercure, les valeurs enregistrées sont conformes, à des niveaux très faibles.

A noter que pour les dioxines et furannes, 3 points sont légèrement supérieurs à l'état initial, probablement en raison de paramètres locaux : néanmoins, ces points devront être ultérieurement vérifiés.

Pour le benzo (a) pyrène, 2 points sont supérieurs aux autres, dans les limites autorisées.

Pour le plomb et le zinc, comme lors du point zéro, le point 13 fait apparaître un pic élevé (stade de Vendeuil), pour une cause très vraisemblablement exogène (remblais)[rien n'indique qu'ils sont industriels].

Pour le vanadium, le chrome, le manganèse, le cobalt, le cuivre, le zinc et l'antimoine, il n'existe pas de valeur guide.

Concernant les résultats des sols, les valeurs sont globalement plus faibles ou du même ordre que l'état initial pour tous les composants.

#### Perspectives 2008

Les campagnes de mesures par les jauges OWEN se poursuivront de manière trimestrielle.

Concernant l'analyse des sols, la campagne doit demeurer annuelle (et non pas tous les 3 ans).

C'est à la CLIS qu'il revient de proposer d'éventuelles modifications du rythme des mesures.

M. Jacob propose que soient prises en compte les températures moyennes et les vitesses moyennes des vents. Le cabinet KALI'AIR pourra fournir ces données.

4 contrôles ICPE inopinés auront lieu en 2008 sur les dioxines et un sur l'ensemble des paramètres (rejets atmosphériques). Des contrôles inopinés seront également effectués sur les rejets aqueux. Et s'ajouteront des contrôles programmés (contrôles administratifs) sur des thèmes non annoncés à l'avance à l'exploitant.

M. le Maire de Vendeuil propose l'installation instantanée des matériels de contrôle des rejets atmosphériques afin de conserver leur caractère inopiné. Les services de la DRIRE vérifieront la faisabilité technique de cette proposition. Cependant, M. Pieyre indique que les pics qui ont pu être constatés sur les diagrammes sont inférieurs aux normes de rejets.

#### **3/ questions diverses :**

- Le tourne-à-gauche envisagé sur la RD 1044 est programmé par le Conseil Général en 2008
- Contrôle sur les poissons : M. Dufetel précisera le protocole utilisé concernant les prélèvements qui ont eu lieu dans l'étang de Vendeuil. M. JACOB suggère de se référer au protocole du SEMAGREF. M. Pieyre précise qu'il faut avant tout veiller à maintenir la même nature de protocole, pour la cohérence des différentes séries de résultats.
- contrôle sur les vaches allaitantes : les services de la DSV proposent qu'à défaut de mesures sur les vaches allaitantes (encore en stabulations), une analyse les œufs soit effectuée. La DRIRE n'y est pas favorable. Il y a encore trop d'incertitudes sur ce mode opératoire car les œufs peuvent être affectés par différentes causes externes : ce débat, qui a eu lieu en 2005-2006, avait été arbitré, et il avait été décidé

de ne pas retenir ce type d'analyse. L'objectif est donc maintenu d'une analyse sur les vaches allaitantes à l'issue de la période de stabulation. La DSV et M. WAUTIER en examineront conjointement les modalités.

- Règlement intérieur : sur la proposition de M. JACOB, un document type (émanant de la préfecture d'Ille-et-Vilaine) est distribué en séance à chacun. Les membres de la CLIS sont invités à l'examiner et à faire part de leurs propositions et observations avant la prochaine réunion. M. le Sous-Préfet précise qu'un règlement intérieur n'a pas la même portée que l'arrêté préfectoral qui demeure la seule référence normative opposable, et que ce document ne peut apporter de prescriptions ou de contraintes supplémentaires. Par ailleurs, il convient de conserver un principe de souplesse dans le fonctionnement de la CLIS.
- M. Flamme informe l'assistance que le four est actuellement arrêté pour une huitaine de jours pour cause de briquetage.
- M. JACOB demande d'examiner la faisabilité d'un contrôle semi-continu : M. PIEYRE indique qu'une étude est en cours, il en sera fait rapport lors de la prochaine réunion de la CLIS.
- M. le Sous-Préfet confirme que le prochain compte-rendu de réunion sera envoyé comme prévu par messagerie électronique en fonction des adresses fournies.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-Préfet lève la séance et remercie les participants de leurs contributions aux débats.

Le Président,



Jacques DESTOUCHES